

## CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE SÉSAME ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Quotient familial CAF	Réduction
0 à 600€	50%
de 601€ à 900€	30%
> 900€	0%

### RECAPITULATIF DES ACTIVITÉS CONCERNÉES

#### ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN ET / OU DU SOIR

CONDITIONS	AIDE
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Enfants Franquevillais scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaire de la Commune.</li> <li>-Prend effet le mois de la demande.</li> <li>-<i>Une réduction de 30% minimum est accordée aux familles dont trois enfants sont scolarisés dans les écoles maternelles et/ou élémentaire de la Commune, sans condition de quotient familial.</i></li> </ul>	Le pourcentage de réduction est déduit directement de la facture « périscolaire ».

#### ACTIVITÉS CULTURELLES ET/OU SPORTIVES PROPOSÉES PAR LES ASSOCIATIONS FRANQUEVILLAISES

CONDITIONS	AIDE
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Enfants Franquevillais de 3 à 15 ans.</li> <li>-Pour une activité culturelle et/ou une activité sportive pratiquée sur la Commune de Franqueville-Saint-Pierre.</li> <li>-Sur présentation de la facture « acquittée » et d'un RIB.</li> </ul>	Le montant total de l'aide est plafonné à 100 € par enfant pour une ou deux activités.

#### CLASSES TRANSPLANTÉES

CONDITIONS	AIDE
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enfants Franquevillais scolarisés dans l'école élémentaire de la Commune.</li> </ul>	Etude de chaque demande en commission.